



Appel public à manifestation d'intérêt

Mise en place de l'éco-pâturage Parc du Mary

La candidature devra être rentrée pour le 12 mai 2025, à 17h00 au plus tard :

- Soit par dépôt auprès d'un agent communal qui délivrera un accusé de réception ;
- Soit par la poste, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit par courriel à antoine.fontaine@esneux.be ;

La commune d'Esneux passera avec le lauréat un contrat à titre précaire d'une durée de 5 ans renouvelable.

Recevabilité :

Pour être recevable, le candidat devra marquer son accord vis-à-vis de la convention de jouissance limitée à titre gratuit.

Il devra être en ordre au niveau social, fiscal et juridique. Le candidat autorise la Commune à recourir à toute base de données à laquelle elle accède pour la vérification sociale et fiscale (et uniquement à cette fin).

Pour être recevable :

- Le Candidat devra déposer une note expliquant en quoi il respecte la notion de bien-être animal au sens large ainsi que les conditions de transport de son cheptel ;
- Le Candidat devra renseigner les différents lieux que le cheptel en question fréquente afin de limiter les distances de parcours ;
- Le Candidat devra renseigner le nombre de moutons de son cheptel ;

Procédure :

Dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination, de transparence et de publicité, pour autant que le candidat soit déclaré recevable, le lauréat sera retenu sur base des critères suivants :

- | | |
|-----------------------------|----------|
| -Le bien-être animal : | /40 |
| -Les distances parcourues : | /40 |
| -Le nombre de moutons : | /20 |

Le jury sera composé d'un représentant du Département Nature et Forêts (cantonnement d'Aywaille), d'un représentant de la cellule Natura 2000, de membres de l'administration communale (départements environnement et juridique/patrimoine) ainsi d'un membre du collège communal.

Le présent appel est publié jusqu'au 12 mai 2025, à 17h00 sur :

- Le site de la commune d'Esneux ;
- Les réseaux sociaux ;
- Affichage sur toutes les antennes et siège de l'administration communale d'Esneux.

Personnes de contact pour toutes questions :

- Antoine FONTAINE, Antoine.Fontaine@esneux.be 04/380 96 36 – Conseiller en environnement
- Mélyssia MAGAIN, Melissa.Magain@esneux.be 04/380 93 40 – Coordinatrice PCDN

